Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500069-20251216-2025_086-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	26

Vote
Vote à l'unanimité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 17/12/2025
Et
Publication ou notification du : 17/12/2025

L'an 2025, le 16 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2025.
Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, BESNOUIN Caroline (arrivée à 18h45 ayant donné procuration à Mme GESLAND Françoise), GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, ROBIN Laëtitia, VERE Martine, MM : BROSSAULT Christophe, CADET PASCAL, CAILLEAU Claude, FRIN Joël, GALANT Pierre, GASNIER David, GEFFRAULT Pierre, HAMELOT Christian, LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONAMY Marina à M. GEFFRAULT Pierre, LE BIHAN Christine à M. FRIN Joël, RENOU Séverine à Mme BAYON Hélène, SOCKATH Monique à Mme AUPIED Sandrine, MM : BONNIOT Thomas à Mme ROBIN Laëtitia, DESILLE Bertrand à M. HAMELOT Christian, FERRE Fabien à M. BROSSAULT Christophe
Absente : Mme BOUVIER Laetitia

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBIN Laëtitia

2025-086 – RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS A VITRE COMMUNAUTE POUR L'ENTRETIEN DU PAE/PIJ ET DU CENTRE CULTUREL

Le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 précise les conditions de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux :
- L'organisme d'accueil de l'agent mis à disposition rembourse à la collectivité territoriale d'origine la rémunération du fonctionnaire mis à disposition, les cotisations et contributions y afférentes.
- Les décisions concernant les congés (annuels et maladie) reviennent à la collectivité d'origine de l'agent lorsque celui-ci est mis à disposition pour une quotité de travail égale ou inférieure au mi-temps.
- L'organisme d'accueil supporte les dépenses occasionnées par les actions de formation dont il fait bénéficier l'agent.

Dans ce cadre, des conventions de mise à disposition partielle de deux agents communaux ont été signées au 1er janvier 2020 pour une durée initiale de 3 ans puis renouvelées pour une même durée au 1er janvier 2023 entre la ville d'Argentré du Plessis et Vitré Communauté pour l'entretien du Point Accueil Emploi/ Point Info Jeunesse, ainsi que pour le centre culturel pour ses parties communautaires.

Arrivant à échéance, il est nécessaire de renouveler ces conventions.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres

AUTORISE la communauté d'agglomération Vitré Communauté à poursuivre les procédures d'évolution du plan local d'urbanisme du plan local d'urbanisme d'Argentré-du-Plessis, engagées par la commune.
AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/12/2025
Le Maire
Jean-Noël BEVIERE

Le Secrétaire
Laëtitia ROBIN